ᐅᖃᓕᑎᒥ ᑐᓴᕆᔨᒃ ᖁᓕᐃᖅᑎᑐᓂᒃᓴᓕᒧᑦ
UNGAVA TULATTAVIK HEALTH CENTER
CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

AVIS D'ÉLECTION

CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA

Loi sur les services de santé et services sociaux

ÉLECTION D'UNE PERSONNE ÉLUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ TULATTAVIK DE L'UNGAVA PAR L'ASSEMBLÉE DES HABITANTS DES VILLAGES NORDIQUES DE AUPALUK, KANGIRSUK, KANGIQSUALUJJUAQ, KANGIQSUJUAQ, KUUJJUAQ, QUAQTAQ ET TASIUJAQ (ARTICLE 530.13 PARAGRAPHE 1).

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNE QUE l'élection d'une personne au Conseil d'administration du Centre de santé Tulattavik de l'Ungava par les habitants des villages nordiques de Aupaluk, Kangirsuk, Kangiqsualujjuaq, Kangiqsujuaq, Kuujjuaq, Quaqtaq et Tasiujaq aura lieu le 7 octobre 2021.

Section III – Critères d'éligibilité ou restrictions

Pour se porter candidate une personne doit :

1. Résider au Québec;
2. Être majeur(e) (18 ans et plus);
3. Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
4. Au cours des 5 années précédentes, ne pas avoir été déclaré(e) coupable d'un crime punissable de 3 ans d'emprisonnement et plus;
5. Au cours des 3 années précédentes, ne pas avoir été déchu(e) de ses fonctions par le gouvernement comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence (régie régionale) en vertu du paragraphe 2° de l'article 498 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux,* L.R.Q., c. S-4.2 (la LSSSS);
6. Au cours des 3 années précédentes, ne pas avoir été déclaré(e) coupable d'une infraction à la LSSSS ou à ses règlements;
7. ***Assemblée des habitants :*** avoir transmis sa candidature qu'à une seule des élections tenues pour la désignation d'une personne élue par une assemblée formée des habitants du territoire de chaque village nordique sur lequel est situé le siège de cet établissement.

MODALITÉS DE MISES EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation signé par le candidat et contresigné par deux électeurs qui sont membres du collège électoral.

Les bulletins de présentation sont disponibles auprès du directeur général de l'établissement ou du président d'élection.

Le bulletin de présentation dûment rempli doit être transmis au président d'élection au plus tard le 17 septembre 2021, avant 17:00 heures.

Le bulletin de présentation peut être transmis au président d'élection par télécopieur ou courriel.

Tout bulletin de présentation reçu après la date et l'heure limites de mise en candidature sera automatiquement refusé.

COLLÈGE ÉLECTORAL

L'assemblée formée des habitants du territoire de chaque village nordique sur lequel est situé le siège de cet établissement.

PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET PRÉSIDENT D'ÉLECTION ADJOINT

Président d'élection :
JEAN-ETIENNE BÉGIN
Téléphone : 1 (819) 964-2905 poste 210
Courriel : election.bod.2021.cstu@ssss.gouv.qc.ca
Télécopieur : 1 (819) 964-6353

Président d'élection adjoint :
LEWIS LAVOIE
Téléphone : 1 (514) 661-4314
Courriel : election.bod.2021.cstu@ssss.gouv.qc.ca

Signé à Kuujjuaq le 10 septembre, 2021

_____
PRÉSIDENT D'ÉLECTION